



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrôle technique des véhicules

Question écrite n° 13387

Texte de la question

Mme Arlette Franco appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation sur le nombre de plus en plus important de centres de contrôles techniques. Si cette activité est réglementée, elle est non limitée en terme d'installations. Sans toutefois remettre en cause la liberté d'entreprendre, un nombre trop important de centres, dans un même département met en péril les entreprises existantes et ne permettra pas aux nouvelles de réaliser un chiffre d'affaires suffisant pour leur pérennité. Les entreprises existantes ne pourront plus augmenter le salaire de leurs employés, les former comme il se doit pour maintenir un niveau de sécurité élevé. Aussi elle lui demande quelles mesures peuvent être prises pour geler les agréments à venir. - Question transmise à M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.

Texte de la réponse

Les difficultés économiques rencontrées actuellement par les centres de contrôle technique automobile amènent l'honorable parlementaire à proposer le gel des agréments pour les nouvelles installations. Cette demande est contradictoire avec le principe de liberté d'accès des personnes physiques et morales dans le secteur du contrôle technique des véhicules légers posé par l'article L. 323-1 du code de la route. Cette liberté de concurrence implique que les entreprises du secteur soient pleinement responsables de leur organisation et de leur fonctionnement pour assurer la mission de service public du contrôle des véhicules organisée par les textes d'application de la loi précitée. Ces entreprises prennent en compte l'aléa économique qui pèse sur toute activité commerciale ou industrielle du secteur privé sachant qu'elles fixent librement le prix de leurs prestations. Le gel des agréments proposé paraît être contradictoire avec ces principes car il demande un retour de l'intervention de l'Etat dans le fonctionnement d'un secteur ouvert à la libre concurrence, outre le fait qu'il appelle une disposition de nature législative pour la mettre en oeuvre.

Données clés

Auteur : [Mme Arlette Franco](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13387

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 2003, page 1564

Réponse publiée le : 28 avril 2003, page 3352